

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE REIGNIER-ÉSERY

LA COMMUNE DE REIGNIER-ÉSERY

- Par arrêté n° AR2022URB453 en date du 18/05/2022, M. Lucas PUGIN, Maire de la commune de Reignier-Ésery a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'urbanisme. L'enquête publique se déroulera pendant 34 jours consécutifs à la mairie de Reignier-Ésery

Du mercredi 15 juin 2022 à 9h au lundi 18 juillet 2022 à 17h inclus.

- Au terme de l'enquête, le projet de modification N°1 du PLU, éventuellement amendé, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.
- Madame Eloïse EROYAN, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 13 avril 2022.
- Les pièces du dossier de modification N°1 du PLU et les pièces qui l'accompagnent seront tenus à la disposition du public pour consultation ainsi que le registre d'enquête (à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) seront déposés à l'accueil de la mairie de REIGNIER-ÉSERY, siège de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier papier aux jours et heures suivants d'ouverture habituelle de la mairie (les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00, le jeudi de 14h à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00, hors jours fériés) où il sera également consultable sur un poste informatique, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de REIGNIER-ÉSERY à l'adresse suivante : « Mairie de REIGNIER-ÉSERY – À l'attention de Madame le commissaire enquêteur (avec mention « Ne pas ouvrir ») – 197, Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY».

Le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur le site internet suivant :

<http://reignier-esery.com/Amenager/Urbanisme/Modification-No-1-PLU>

Les observations du public pourront être faites par voie électronique en les adressant uniquement à l'adresse mail dédiée suivante : urbanisme-enquetepublique@reignier-esery.com. Cette adresse mail sera accessible du Mercredi 15 juin 2022 à 9h00 jusqu'au Lundi 18 juillet 2022 à 17h00.

Les observations ou propositions écrites du public transmises par courrier postal ou remises au commissaire enquêteur et celles transmises par voie électronique seront annexées au registre du siège de l'enquête et seront ainsi accessibles toute la durée de l'enquête. Les observations faites par voie électronique seront également disponibles sur le site internet. Les éventuelles pièces devront être déposées sous format pdf uniquement et seront d'une taille maximale de 9 Mo.

- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de REIGNIER-ÉSERY :

Mercredi 15 juin 2022 de 9h00 à 12h00

Samedi 2 juillet 2022 de 9h00 à 12h00

Lundi 18 juillet de 14h00 à 17h00

Seules les observations formulées et reçues durant la durée de l'enquête seront prises en compte.

- À l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à M. le Maire le rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de la Haute Savoie et au Président du Tribunal Administratif de Grenoble.
- Le rapport avec les conclusions et avis du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture du département de la Haute Savoie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il sera aussi consultable pendant cette même période sur le site internet où peut être consulté le dossier d'enquête publique.

Le Maire

Lucas PUGIN

